

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUIN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.228

**Tourisme : lancement  
du projet itinéraires  
de randonnées**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

**Absent(s)** :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.228**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**TOURISME : LANCEMENT DU PROJET ITINERAIRES DE RANDONNEES**

Le référencement exhaustif des sentiers de randonnée de la Charente au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) est actuellement mené par le Département de la Charente.

Le PDIPR est une compétence obligatoire du Département, issue de la loi du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57). Celui-ci a été mis en place en Charente entre 1989 et 1990.

Les objectifs du PDIPR sont les suivants :

- préserver le patrimoine rural en sauvegardant les chemins ruraux,
- permettre la promotion des territoires en assurant la continuité des chemins ruraux par la pratique de la randonnée sous toutes ses formes non motorisées,
- protéger le patrimoine naturel.

Objectif annoncé du projet d'agglomération, le réseau des chemins de randonnées de l'agglomération du Grand Angoulême doit être largement valorisé. Ce travail de référencement et d'expertise doit être mené sur l'ensemble du territoire du Grand Angoulême dès le second semestre 2015.

L'expertise est réalisée par les services compétents du Département de la Charente. Elle comporte les actions suivantes :

- recensement de l'ensemble des chemins ruraux,
- vérification des dénominations et des emprises des chemins,
- expertise terrain de l'intégralité des chemins ruraux répertoriés et des passages privés connus pour être utilisés à des fins de randonnée,
- restitution des informations à la commune.

L'inscription au PDIPR se fait en 8 étapes :

- définition avec la commune de l'ensemble des chemins ruraux à inscrire tout en spécifiant ceux nécessitant des travaux,
- réalisation d'un repérage complémentaire,
- rencontre avec les riverains concernés,
- recherche de solutions et financements avec la commune,
- rédaction d'une délibération type permettant à la commune de solliciter l'inscription des chemins ruraux,
- numérisation de l'ensemble des chemins ruraux inscrits,
- établissement d'une convention d'entretien pour tous les chemins ruraux inscrits,
- délibération du Département en Commission Permanente pour inscrire ces chemins ruraux au PDIPR.

Ce projet devra donc être soumis à chaque conseil municipal des communes concernées par la démarche, qui devra délibérer sur la décision de référencer certains chemins ruraux, puis sur les choix qui auront été partagés avec le Département de la Charente suite à l'audit mené par le service compétent.

Par la suite, le GrandAngoulême délibérera lorsque toutes les communes se seront prononcées.

Afin d'initier la démarche, le GrandAngoulême doit délibérer sur le principe de lancement de la procédure de référencement des sentiers de randonnée au PDIPR.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 27 mai 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de lancement d'une procédure de référencement des sentiers de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de la Charente.

**D'INVITER** les communes du GrandAngoulême à délibérer dans ce sens.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>